



© libre a © cc ès

LETTRE D'INFORMATION - DÉCEMBRE 2008

ÉDITO

L'Art ne devrait plus dépendre des normes en vigueur de la propriété privée

Par Ghislain Mollet-Viéville _Agent d'art _Expert près la Cour d'Appel de Paris _Membre de l'Association Internationale des Critiques d'Art

Aujourd'hui, les différents acteurs du milieu de l'art, dans le cadre de contrats d'artiste très ouverts, investissent des réseaux interactifs où l'art devient indissociable de l'histoire de notre société.

Les contours sociaux de l'art sont aussi importants que l'art lui-même; ce n'est pas l'objet d'art en lui-même qui importe, c'est tout ce qu'il va générer autour de lui au cours de ses transformations.

Avec cette délégation de pouvoir, donnée par les artistes, il sera simplement établi

“ il sera simplement établi que l'art, comme la culture, doit pouvoir constituer un bien transmissible de manière illimitée ”

que l'art, comme la culture, doit pouvoir constituer un bien transmissible de manière illimitée. Une œuvre d'art ne doit plus se dévaloriser dans sa diffusion sous forme de multiples, (le marché de l'art ne veut croire que dans les œuvres uniques, ce sont elles qui doivent compter aux yeux du collectionneur et donc coûter plus cher) Je pense au contraire qu'une œuvre d'art ne peut qu'amplifier son importance et se fortifier dans la mesure où elle est partagée et activée. Elle ne devrait plus dépendre ou relever des normes en vigueur sur la propriété privée, mais seulement d'attitudes

créatrices qui seraient offertes à tous.

Enfin, cette idée de l'art libre constitue une alternative au droit moral rattaché à la propriété artistique, elle nous libère de nos systèmes socio-économiques bien souvent artificiels dans leurs rapports à l'art, et nous invite à une mutation culturelle où l'esthétique des chefs-d'œuvre uniques et sacralisés pourrait être avantageusement remplacée par une éthique. Une éthique qui nous conduirait simplement à nous construire un bel art de vivre l'art.



LIVRE

L'Art Libre au cœur de la métamorphose

Par Laurence Baranski, auteure

« Que d'embûches à prévoir, et de croisées de chemins, dans le déroulement de la crise ! Les voies différentes du parcours débouchent sur des issues diverses : et nous aurons d'autant plus de mal à tenir la route que, voyageurs sans boussole dans nos sociétés en rupture de culture, c'est avec une force vertigineuse que les technologies de l'information nous lancent vers l'inconnu. » Pour Jacques Robin, qui écrit ces lignes en 1989 (*Changer d'ère, Le Seuil*, p. 274), tout comme pour ses camarades de pensée transdisciplinaires depuis leur rencontre au sein du Groupe des Dix dans les années 1960, il y a une évidence : la mutation informationnelle (qui va bien au-delà de l'irruption dans nos vies quotidiennes des nouvelles technologies de l'information), nous lance une injonction, celle de revoir en profondeur nos modes de production et de redistribution des richesses, notre conception même de la richesse, notre rapport au pouvoir et nos modes d'organisation sociale, notre rapport au monde et à nous-mêmes. Nos anciens schémas de pensée pourront bien tenter de résister, nos anciennes structures mentales et organisationnelles pourront bien essayer de faire illusion en même temps qu'elles s'accrocheront désespérément à la rive, rien n'y fera, nous avons mis en place les conditions d'un changement inéluctable. Nous allons devoir

changer. Nous allons changer. Chacun de nous, tout comme l'humanité dans son ensemble, est concerné.

Jacques Robin et ses émules transdisciplinaires en appelaient à l'anticipation, à une politique écologique et humaine qui sache voir au-delà du court terme. Mais, étaient-ce les médias ou le pouvoir en place ? On les traitait à l'époque de Cassandre, on balayait leurs discours d'un revers de main, on coupait l'image et le son. Puis on les a traités, (eux, et celles et ceux qui, en recherche de voies nouvelles dans un monde de plus en plus financiarisé, consumériste et générateur d'exclusion captaient une lumière inspirante et optimiste dans l'annonce de notre entrée prochaine dans l'ère de l'information), on les a traités donc d'altermondialistes en veillant à bien placer derrière le mot un décor teinté de suggestions telles que « risque de violence quasi primaire », « volonté de troubler le



désir légitime de sécurité du citoyen », « perspective révolutionnaire », ou encore « utopie », « absence totale de réalisme ». Amalgame rapide et bien réducteur.

D'altermondialiste, il faut en fait retenir deux idées, différentes et complémentaires. La première est « alter » : nous devons impérativement rechercher des manières différentes, « autres », de faire, dire et être ensemble en société. L'autre est « mondialiste » : cette recherche doit s'effectuer partout sur la planète dans le respect des cultures, des besoins des humains et du vivant qui évoluent là, et des ressources locales. Et charge à nous, les humains, d'identifier les bons systèmes d'articulation et de régulation de ces différents niveaux éco-systémiques : niveau local, région, territoire, nation, nations unies, continent, planète. Regarder le monde autrement pour parvenir à faire émerger l'interaction heureuse de l'unité et de la diversité : voilà une quête quasi ancestrale qu'il nous est à présent demandé d'expérimenter au cœur même de nos systèmes économiques, sociaux, culturels et certainement aussi spirituels. Serons-nous à la hauteur de cette expérience nouvelle ? L'avenir nous le dira.

Nombreux sont celles et ceux qui aujourd'hui, partout sur la planète, s'inscrivent dans cette dynamique. C'est le cas des « ré-inventeurs » de la culture et de la transmission des savoirs sous toutes ses formes, un savoir vivant entendu comme un bien commun de l'humanité. C'est dans ce contexte qu'est née la Licence

Art Libre. « Il s'agit d'offrir aux auteurs un outil juridique qui autorise, par principe et légalement, la copie, la diffusion et la transformation des œuvres, dans le respect du droit d'auteur » explique l'un de ses co-rédacteurs Antoine Moreau. Et celui-ci va plus loin encore. En créant dans le champ artistique le Copyleft, il nous souffle l'idée selon laquelle « ce qui est à chacun est à tout le monde et ce qui est à tout le monde est à chacun ». Subversion ou retour aux sources ? « Il s'agit en fait de retrouver ce qui fait art depuis la nuit des temps et de rendre toujours possible la création qui nous traverse et nous transporte ». Voilà une initiative de nature à questionner notre rapport à l'art, à sa valeur, à l'avoir, à la propriété. Nous avons vitalement besoin de ce type de questionnement.

Dans ce contexte, quoi de plus naturel que les chemins du collectif **Libre Accès** (<http://libreaccés.org/>), de la maison d'édition **In Libro veritas** (http://www.ilv-edition.com/librairie/lurgence_de_la_métamorphose.html), et de l'ouvrage « *L'Urgence de la métamorphose* » se croisent. Lorsque les personnes et les collectifs avancent dans leur quête de sens sans faire de concession par rapport à leurs valeurs, sans indulgence non plus dans le traitement des perturbations internes que cela peut provoquer, remise en question oblige, et dans le respect de chacun dans toutes ses dimensions, alors de l'innovation apparaît. Autrement dit, lorsque nous mettons notre curiosité et nos rêves en actions, alors nos imaginations s'ouvrent et se fécondent, de nouveaux possibles apparaissent, de nouvelles activités se créent. Le mot « entreprendre » s'en trouve revivifié. Jacques Robin, qui nous a quittés en juillet 2007, aurait été infiniment heureux de savoir que son ultime message allait naître sur ce terreau revitalisant, qui plus est sous **Licence Art Libre** (<http://artlibre.org/>).

L'urgence de la métamorphose, Jacques Robin et Laurence Baranski
Préface de René Passet,
Postface d'Edgar Morin
Editions In Libro Veritas, 2008
Licence : Licence Art Libre (LAL)
210 pages

“ nous devons impérativement rechercher des manières différentes, « autres », de faire, dire et être ensemble en société ”



Laurence Baranski (Auteure), Edgar Morin (Sociologue), René Passet (Economiste), Patrick Viveret (Philosophe) et Mathieu Pasquini (Editeur), ont participé au débat - animé par le journaliste Philippe Merlant - organisé autour de la sortie du livre « L'Urgence de la métamorphose » le 19 novembre 2008.

ACTU

Succès !

LIBRE ACCÈS SOUTIENT L'OUVRAGE « L'URGENCE DE LA MÉTAMORPHOSE », ET FAIT SALLE COMBLE À LA MAIRIE DU 3^e ARR. DE PARIS.

Plus de 220 personnes ont répondu présent à l'invitation du Maire du 3^e arr. Pierre Aidenbaum et du collectif Libre Accès, pour participer à cet échange entre sociologues, écrivains, philosophes, économistes, passionnés et citoyens en quête d'action, pour comprendre et agir en faveur de notre planète bleue.

L'ouvrage de Jacques Robin et Laurence Baranski, publié sous Licence Art Libre aux Editions InLibroVeritas, a constitué le socle de cette conférence débat. Les prestigieux intervenants ont apporté au public, venu en nombre pour l'occasion, leurs éléments de réponse sur les nouveaux enjeux économiques, écologiques et humanitaires qui engagent chacun de nous. Tous ont eu un message pour les générations futures, un appel à l'urgence de cette métamorphose.

L'événement s'est déroulé en trois actes: En préambule, les invités et le public ont assisté à la projection d'un film autour de Jacques Robin, qui nous a récemment quittés. Des personnalités du monde politique, économique, social, philosophique, fortement influencées par ses idées ont été interviewées.

Laurence Baranski a ensuite évoqué l'expérience de ce livre co-écrit avec Jacques Robin. Puis Patrick Viveret a repositionné le monde dans son présent, tandis que René Passet, économiste, a rappelé les défis de notre temps. Enfin, Edgar Morin combatif, a suspendu le temps et ému son auditoire, transmettant son message d'espoir comme un passage de témoin aux générations futures.

La soirée s'est clôturée par le débat: chacun s'est exprimé sur ce qui constitue une urgence, l'urgence de penser et d'agir pour changer nos comportements, faire évoluer nos pensées.

In Libro Veritas, membre du collectif Libre Accès, s'est ainsi imposé - notamment suite à cet événement fort - comme l'éditeur de référence pour les auteurs désireux de publier leurs travaux sous Licence Art Libre ou Creative Commons, tout en protégeant leurs droits d'auteur. Ils autorisent ainsi la copie et le téléchargement gratuits de leur livre. Un acte citoyen, légal, et voulu par les acteurs du livre dans le monde littéraire: lecteurs, écrivains et éditeurs.

Libre Accès souhaite prolonger l'événement: parce que les intervenants sont rarement réunis au complet, la conférence-débat a été filmée. La vidéo sera disponible sous Licence Art Libre sur le site du collectif: www.libreaccés.org

Contact :
Libre Accès
pauline.valaize@libreaccés.org
www.libreaccés.org
In Libro Veritas
m.pasquini@inlibroveritas.net
www.inlibroveritas.net

OPINION

La culture libre ou l'art de l'économie éthique.

Le logiciel libre a révolutionné depuis plus de 20 ans le monde de l'informatique et des nouvelles technologies, en proposant un modèle philosophique, juridique et économique novateur, basé sur des principes d'échange et de partage forts, il a permis à des pans entiers de l'industrie de naître, de croître et de devenir des employeurs solides et pérennes. À titre d'exemple on citera Mark Shuttleworth qui après être devenu multi-millionnaire grâce au logiciel libre, a décidé de rendre à la communauté ce que celle-ci lui avait donné avec son projet d'OS libre Ubuntu.

Cette révolution a aujourd'hui un visage. Fondés sur les mêmes principes d'échanges et de partage, la culture, les savoirs, la création littéraire et artistique se sont emparés de ces mêmes outils philosophiques, juridiques et économiques proposés et aguerris du logiciel libre, en les adaptant à leurs besoins spécifiques. Ainsi sont nées les licences de libre diffusion telles les Creative Commons ou la Licence Art Libre

On le sait, produire ou éditer un artiste, ou un groupe d'artistes, est un véritable métier, certes passionnant et exaltant, mais qui n'en demeure pas moins confronté aux réalités du terrain et de la vie économique. Convaincus de la pertinence de l'Art Libre, tant sur le plan humaniste qu'inscrit dans le sens de l'histoire, quelques entrepreneurs se sont lancés dans la création d'entreprises de production ou d'édition d'artistes et d'art libres.

Complètement en prise sur les droits d'auteurs et leur respect, pour ne pas dire leur magnificence, ces nouveaux entrepreneurs sont aujourd'hui des pionniers, augurant de ce que sera le monde de la production littéraire et artistique de demain.

Malheureusement, ils ne sont pas assez nombreux, essayés et fragiles. Le premier d'entre eux est une maison d'édition, In Libro Veritas, dont la to-

IN LIBRO VERITAS
www.inlibroveritas.net

talité du catalogue est accessible librement et gratuitement en ligne, basant son modèle économique sur la vente de livres papiers et de supports modernes et novateurs. InLibroVeritas est probablement la première société française entièrement basée sur l'Art Libre ayant créé un emploi à plein temps en France. C'est un début, mais c'est insuffisant.

Ces sociétés ont besoin d'aide et de soutien, tant sur le plan des pouvoirs publics qu'au niveau des partenaires financiers qui doivent comprendre qu'investir dans ce type de sociétés, parfaitement inscrites dans l'univers numérique et économique d'aujourd'hui, est une solution intéressante de création de richesses. Ces sociétés ont déjà des solutions pour épouser le téléchargement sur internet en le rendant utile et valorisant pour l'artiste et l'éditeur. In Libro Veritas depuis près de quatre ans propose ces solutions, mettant en avant les principes éthiques de l'art libre, ainsi qu'une économie saine et durable.

C'est pourquoi il est urgent et indispensable d'aider et de soutenir ces entreprises de l'art, de la culture et du savoir libre tant sur le volet public, comme en leur proposant à elles aussi de bénéficier de la manne de la redevance à la copie privée, de les institutionnaliser en leur permettant de prendre part aux commissions et autres organes de réflexion sur l'art et la culture; que sur le volet privé en soutenant et incitant les partenaires financiers potentiels à les aider et en ouvrant des réductions d'impôts et de charge en les reconnaissant comme jeunes entreprises innovantes.

Mathieu Pasquini
Gérant & Fondateur de In Libro Veritas
www.inlibroveritas.net



OPINION

Plus tout seul avec le collectif SOLO

POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT DES AUTEURS ET ARTISTES FAISANT LE CHOIX DE LA LIBRE DIFFUSION DE LEURS ŒUVRES ET D'UNE GESTION INDIVIDUELLE DE LEURS DROITS D'AUTEURS.

par Didier Guillon Cottard (festival Articho), Eric Aouanès (Musique libre), Jérémie Nestel (Libre Accès), pour la mise en place du SOLO (Syndicat pour les Œuvres sous Licences Ouvertes)

Internet est devenu un médium de promotion et de diffusion majeur pour nombres d'artistes et de labels indépendants. C'est un espace qui permet l'accès à une offre culturelle vaste, éclectique et de grande qualité.

Alors que la gestion collective est profondément ancrée dans notre pays, l'avènement d'internet a remis en lumière la gestion individuelle⁽¹⁾ des œuvres, par les artistes, via des licences dites « libres » ou « ouvertes ». Ces licences permettent à ceux-ci d'indiquer les permissions accordées sur leurs œuvres et d'associer une démarche de pédagogie, de partage et d'accessibilité. C'est la continuité de l'évolution initiée par les logiciels libres comme GNU/ Linux qu'on nomme aujourd'hui la « culture libre ».

Des centaines de millions d'œuvres par le monde sont ainsi déposées sous Licence Art Libre ou Creative Commons. Il est désormais indubitable que l'esprit, la simplicité et la souplesse de ces licences conviennent... à un nombre croissant de créateurs inventant de nouvelles relations avec leurs publics, et expérimentant de nouveaux modèles économiques.

Voilà encore quelques années, les auteurs et artistes interprètes qui mettaient leurs

œuvres sous licence ouverte étaient marginaux ; ces derniers temps la tendance s'est largement inversée. Cette synergie devient croissante au moment même où l'industrie du divertissement, dont les protagonistes décrits par certains comme les « moines copistes du dvd », adopte différentes stratégies dangereuses pour la diversité culturelle ; comme celle dite de « 360° » qui maintient subordonnés des créateurs qui devraient être au centre de l'économie qu'ils induisent.

Cette industrie instrumentalise les artistes qu'elle a sous contrat, tente de créer des niches technologiques en imposant ses standards matériels et numériques. Elle développe un lobbying intense auprès de nos élus pour assoir, par de nouvelles lois « ses prérogatives » car elle a bien compris qu'elle ne pouvait plus maintenir intacts ses parts de marché aujourd'hui écrasantes.

Les licences « libres et ouvertes » couplées à Internet sont une réponse adaptée à ces créateurs qui subissent depuis trop longtemps l'hégémonie des omniprésentes industries culturelles et des médias mondains. Par ailleurs, force est de constater que les sociétés d'auteurs, au sein desquelles siègent des industriels, ne sont pas adaptées à la réalité des nouvelles pratiques de diffusion et ne semblent pas

vouloir évoluer en ce sens. Elles disposent d'un monopole de fait et s'imposent comme des intermédiaires exclusifs ; elles perçoivent des redevances découlant d'une activité artistique qui va au-delà de leurs carnets d'artistes et d'œuvres⁽²⁾. Ainsi, elles se revendiquent légitimes auprès des intérêts de l'ensemble des artistes en faisant croire de manière implicite que leurs statuts seraient la norme adoptée par tous. On notera par ailleurs que les redevances sur la « copie privée », dont 25% alimentent un fond de soutien à la création, se voient perçues par les sociétés de gestion collective seules ; La répartition s'opère suivant les délibérations d'une commission ne représentant pas les intérêts des artistes et éditeurs utilisant des licences libres⁽³⁾.

Oui, cela ressemble à un diktat. Toutefois nous ne pouvons pas sérieusement nous résoudre à cette affirmative. C'est l'ensemble des pratiques culturelles qui évolue et qui demande aujourd'hui à reconsidérer certains agissements ou situations de fait. Ce sont surtout des dizaines de milliers de créateurs français qui n'ont pas la possibilité de se professionnaliser et de disposer des rémunérations que le code de la propriété intellectuelle leur octroie.

“ il semble évident qu'il faille réfléchir à une structure qui pourrait être syndicale et qui permettrait la représentation des intérêts et de l'éthique de cette frange de créateurs ”

La culture libre est un mouvement artistique sans précédent qui ne peut qu'inciter aujourd'hui les communicants à ne plus se contenter de retransmettre, sans plus de précision, que « télécharger est illégal ! » ; aux distributeurs d'arrêter de refuser de commercialiser des disques non estampillés SACEM/SDRM et de commercer avec cette alternative légale.

C'est aussi à l'ensemble de nos élus, de nos concitoyens, de devoir mieux appréhender ces nouvelles pratiques culturelles. Nous déplorons que la loi « internet et création » ait été récemment adoptée par le sénat sans consultation préalable des ayant droits en gestion individuelle et de leurs représentants...comme ce fut le cas pour la précédente loi DADVSI⁽⁴⁾. Il nous semble

légitime que ces artistes et ces labels puissent voir leurs intérêts défendus.

A l'issue de ce bilan, il semble évident qu'il faille réfléchir à une structure qui pourrait être syndicale et qui permettrait la représentation des intérêts et de l'éthique de cette frange de créateurs qui, loin des « marchands du temple », dessinent aujourd'hui le paysage culturel de demain. Elle serait aussi un outil pédagogique et d'accompagnement auprès des professionnels et de toute la société civile. Ce sont aujourd'hui des associations à but non lucratives qui cherchent sans relâche des solutions innovantes pour permettre l'exception culturelle et l'éclectisme artistique.

Le collectif pour le SOLO (national), Les associations Musique Libre (national), avec son archive d'œuvres dogmazic.net, Libre Accès (Collectif regroupant des écrivains, des cinéastes, des musiciens, des artistes plasticiens, des producteurs...) et Artischaud (Festival de Lyon), ainsi que tous leurs nombreux partenaires vous invitent à soutenir ces artistes qui, avec leur époux, partagent le même amour de l'Art.

Planification :

- _ Consultation jusqu'en février de l'ensemble des créateurs concernés.
- _ Réunion solennelle courant Mars 2009 pour une réflexion autour de la possible création d'un Syndicat pour les Licences Ouvertes.

Contacts :

contact@syndicat-solo.fr
<http://www.syndicat-solo.fr>

(1) Les gestions dites « collective » et « individuelle » des droits d'auteur sont deux modes à part entière décrits dans le Code de la Propriété Intellectuelle. Dans le premier cas, l'artiste signe un contrat « général » dans une société de répartition des droits (ex:SACEM).

(2) Le droit de représentation, par exemple, est parfois perçue forfaitairement sur l'ensemble des diffusions car « la base de calcul de la participation proportionnelle ne pourrait être pratiquement déterminée » (code de la propriété intellectuelle / droit d'auteurs/ livret 1er / article L131-4) Ainsi, ces artistes se voient répondre par la négative quand ils demandent aux programmeurs de percevoir directement leurs droits d'auteurs au prétexte qu'ils payent déjà un forfait à la SACEM dont ils ne sont pas affiliés. Cette dernière ne reverse alors rien à ces artistes.

(3) code de la propriété intellectuelle / droit d'auteurs/ livret IIIème / article L311-1 et L311-6. Fond de soutien à la création.

(4) « Livre blanc sur le Peer to Peer » (édition des parques) ISBN : 2- 86771-001-4





VIDEO ART

Bonom_3.0 [Croquemitaine] fait du vélo !

LIBRE ACCÈS ORGANISERA POUR
«LE PRINTEMPS DES GALERIES»
UN ITINÉRAIRE CYCLISTE NOCTURNE
ACCOMPAGNÉ D'UNE PERFORMANCE
VIDÉO DE L'ARTISTE DALTEX.
DÉCOUVERTE...

Bonom_3.0 est un immense personnage fantomatique qui marche à grands pas sur les murs des villes, s'arrêtant aux feux rouges pour attraper les gens qui passent au gré des déambulations de son système de diffusion nomade et autonome, le daltatron_v3 (version vélocipède).

« Le mythe du Croquemitaine est commun à plusieurs pays / cultures (Babou au Québec, Pier Jan Claes en Flandres, Boogeyman chez les Anglais) et traverse les barrières de langage. Il s'agit ici de confronter le spectateur à sa peur intime



de la nuit avec ce souvenir enfantin de l'immense ombre au fond du couloir. La forme fantomatique blanche accentue l'indicible peur : la projection sur les façades renforce ce sentiment étrange d'ombre négative qui frôle et pourrait vous attraper. Effrayés mais aussi fascinés par ce spectre, les spectateurs sont quand même rassurés de le voir s'éloigner ... en l'applaudissant ! »

Daltex, artiste vidéo-plasticien utilise la Licence Art Libre pour plus d'une trentaine de pièces numériques et analogiques, et propose sur son site l'accès aux

fichiers sources de ses œuvres. « J'ai délibérément fait ce choix en prenant exemple sur les systèmes économiques des logiciels libres : la dématérialisation du support nous offre quand même la possibilité du partage des connaissances et un retour sur investissement possible. » Pour le « Printemps des galeries », Libre Accès organisera des balades nocturnes ainsi qu'un parcours découverte.

Balade pour "Le printemps des Galeries"
Printemps 2009

Infos : <http://daltex-lab.com/bonom3>



“ Il va venir
te manger
les doigts et
le bout du nez
si tu sors la nuit ! ”



ART

Une livraison. L'activité opératoire, du Livre à l'internet.

Par Antoine Moreau de Copyleft_attitude



1/

Prenons la notion de « poétique » dans son sens premier et précis : *poïësis*, **l'activité opératoire**¹

Voyons son inscription dans l'histoire :
du Livre (des feuilles) à l'internet (du numérique).

Notons, pour nous aider à saisir **l'activité opératoire contemporaine**, ce point (qui aura été culminant) de l'inscription poétique, un livre : « Le Livre » **[explosé d'un poète en pleine écriture]**².

Et nous verrons **la forme**, en sa plasticité³ même, que prend ce qui mêle aujourd'hui l'inscrit volatil à l'immatérielle mémoire.

[...]

Une poétique du numérique s'inscrit en libre copie, diffusion et transformation des écritures, des histoires avec l'inter-dit

explicite et **qui fonde** :

Tu n'auras pas emprise exclusive sur les biens communs, la langue commune, les langages comme Un, ce qui appartient à chacun est et demeure à tous.

Le poème

nous traverse toujours et

nous **transporte** encore,

il ne saurait rester **en travers** de la gorge captif d'une bouche.

1/ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Librairie philosophie J. Vrin, (traduction J. TRICOT), Paris, 1990, VI, 4, p. 282 et suivantes.

2/ « J'irai plus loin, je dirai : le Livre, persuadé qu'au fond il n'y en a qu'un, tenté à son insu par quiconque a écrit, même les Génies. L'explication orphique de la Terre, qui est le seul devoir du poète et le jeu littéraire par excellence : car le rythme même du livre, alors impersonnel et vivant, jusque dans sa pagination, se juxtapose aux équations de ce rêve, ou Ode. Voilà l'aveu de mon vice, mis à nu, cher ami, que mille fois j'ai rejeté, l'esprit meurtri ou las, mais cela me

possède et je réussirai peut-être; non pas à faire cet ouvrage dans son ensemble (il faudrait être je ne sais qui pour cela!) mais à en montrer un fragment d'exécuté, à en faire scintiller par une place l'authenticité glorieuse, en indiquant le reste tout entier auquel ne suffit pas une vie. Prouver par les portions faites que ce livre existe, et que j'ai connu ce que je n'aurai pu accomplir. » S. MALLARMÉ, lettre adressée à Paul Verlaine, Paris, lundi 16 novembre 1885, [http://fr.wikisource.org/wiki/Autobiographie_\(St%C3%A9phane_Mallarm%C3%A9\)](http://fr.wikisource.org/wiki/Autobiographie_(St%C3%A9phane_Mallarm%C3%A9))

3/ « Rappelons que selon son étymologie – du grec *plassein*, modeler – le mot « plasticité » a deux sens fondamentaux. Il désigne à la fois la capacité à recevoir la forme (l'argile, la terre glaise par exemple son dites « plastiques ») et la capacité à donner la forme (comme dans les arts ou la chirurgie plastiques). Mais il se caractérise aussi par sa puissance d'anéantissement de la forme. N'oublions pas que le « plastic », d'où viennent « plastiquage », « plastiquer », est une substance explosive à base de nitroglycérine et de nitrocellulose capable de susciter de violentes détonations. On remarque ainsi que la plasticité se situe entre deux extrêmes, d'un côté la

figure sensible qui est prise de forme (la sculpture ou les objets en plastique), de l'autre côté la destruction de toute forme (l'explosion). » C. MALABOU, *La plasticité au soir de l'écriture. Dialectique, destruction, déconstruction*. Éditions Léo Scheer, 2005, note de bas de page p. 25 et 26.

Extrait de « L'activité opératoire, du Livre à l'internet. Une livraison ». <http://artlibre.org/archives/textes/319>

Antoine Moreau, septembre 2007 - mai 2008. Un texte écrit pour « Poétique(s) du numérique » en suite des tables rondes organisées par <http://apo33.org> et le Cerci (université de Nantes) lors du Festival Scopitone, 30 juin et 1er juillet 2006 à Nantes. Publié sous la direction de Sophie Gosselin et Franck Cormerais aux Éditions L'entretemps, collection l'électron musagète, octobre 2008.

Copyleft : ce texte est libre, vous pouvez le copier, le redistribuer et le modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>

Photographie : 9608.jpg, Philippe Diaz, 19 septembre 2003, une photographie représentant des rayonnages de livres et trois personnes <http://www.adamproject.net/images/9608.jpg>

Copyleft : cette photographie est libre, vous pouvez la copier, la redistribuer et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>



tool BOX

EXPOSITION

Ghislain Mollet-Viéville à Nantes : Rencontre entre spect'acteur et art libre

DU 8 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2008,
À LA BASE D'APPUI D'ENTRE-DEUX,
CET EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS
ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES CRITIQUES D'ART INTERPELLE LES CITOYENS
AMATEURS/CONFIRMÉS D'ART.

par Marie-Laure Viale, Jacques Rivet, Christian Ruby

TOOL BOX contient des œuvres-outils. Ces œuvres sont décrites sur des feuilles au format standard et sont réalisées ou à réaliser en des temps et des lieux donnés. Par leurs qualités intrinsèques et leurs champs d'intervention diversifiés, les œuvres sélectionnées pour cette exposition qui ne satisfont pas aux critères des œuvres-trésors, ont pour trait commun de susciter une autre relation à l'art et à notre environnement culturel, social et politique. Chacune des propositions des artistes invités définit des modalités inédites de rapport au spectateur et favorise autant de formes de diffusion différentes que d'investissements de la part de ce spectateur (place, rôle, responsabilité).

Ces œuvres de passage dans notre environnement mettent l'observateur au « travail » en lui laissant une latitude plus ou moins importante d'intervention sur (ou d'interprétation d') une œuvre au moment de sa réalisation. L'œuvre se donne alors

comme un outil autonome. Dans certains cas, elle offre la possibilité d'être réalisée immédiatement et gratuitement (just do it ! ou Licence Art Libre) ; dans d'autres cas, elle se fait processus et inclut l'intervention du spectateur ; dans les derniers, elle réclame la pleine participation de l'artiste au cours de sa réalisation : autorisation, accompagnement, présence de l'artiste (performance), documentation, rémunération, ... Néanmoins, toutes les œuvres qui ont retenu notre intérêt ont en commun une puissance d'action qui s'étend hors des temps et des lieux conventionnels de l'art. Elles enveloppent aussi une puissance potentielle souvent déniée au spect-acteur.

L'art prend certes son sens dans le projet de l'artiste mais aussi dans ces espaces de modifications futures pensés, formulés par l'artiste et travaillés ensuite par le spectateur qui rebondira à partir de la proposition d'origine. D'une réception aux repères instables à une mise en œuvre complète à partir d'un protocole rédigé par l'artiste, les œuvres de TOOL BOX déploient des types d'appropriation qui s'adressent autant au spectateur curieux de déstabiliser ses habitudes qu'à celui qui appréciera les responsabilités diverses qui lui sont confiées. Cet échange réciproque, telle une discussion animée, est constitutif de l'œuvre ; il est remis en jeu à chaque activation.

“ L'art prend certes son sens dans le projet de l'artiste mais aussi dans ces espaces de modifications futures ”

Ce n'est pas la qualification du spectateur habituel qui est mise à mal. C'est la nature et la fonction du regardeur de l'œuvre d'art qui est ici bouleversée dans son traditionnel rapport à l'œuvre. Notamment, lorsque, dès l'origine, l'artiste prend ses distances avec la matérialité de l'objet d'art et conçoit une proposition qui joue sur l'infiltration et la dissémination plutôt que l'apposition d'un objet fini, déplacé puis présenté dans les lieux destinés à

l'art. De telles œuvres, parmi celles que propose TOOL BOX, recrées au gré de leurs contextes d'apparition, fusionnent avec la vie et génèrent des interprétations en cascade. Œuvre et contexte de réalisation sont indispensables l'un à l'autre et se réfléchissent dans l'harmonie ou la confrontation.

Le visiteur de l'exposition TOOL BOX compose son catalogue sur place. À partir de ses choix, les propositions de TOOL BOX peuvent soit être activées seules par un collectionneur, soit entraîner dans le futur une programmation à géométrie variable, soit être commandées. Sur le moment, en tout cas, le spectateur devient commissaire d'une mise en œuvre virtuelle selon une cohérence qu'il aura élaborée à partir d'un contexte qu'il aura déterminé ou imaginé. Les œuvres de TOOL BOX peuvent en effet s'adapter à des cadres et territoires différents : réunions publiques, habitats collectifs, forêts, réseaux routiers, médias,...

TOOL BOX, à travers cette exposition qui offre, entre autres, la possibilité pour chacun d'agencer son propre catalogue, diffuse et valorise des œuvres d'art public dites « éphémères ». Ces œuvres, gratuites ou souvent d'un coût très raisonnable, existent parallèlement aux œuvres pérennes. Elles ont un autre rôle. Elles ne glorifient pas une société friande de monuments mais se frottent à une société en mouvement. TOOL BOX privilégie un art de l'éparpillement et de l'infiltration grâce à un spectre de possibilités qui vise à enchaîner des opérations complémentaires les unes des autres dans le dessein de construire des espaces interférents dans notre société. Des espaces qui se révèlent finalement plus efficaces pour notre réflexion sur l'art d'aujourd'hui que ceux dans lesquels nous enferment ses objets fétichisés.

« Au travail ! » : ce n'est pas une injonction seulement matérielle. Un tel appel vise à mobiliser la pensée du spectateur, l'entraîne à revisiter et questionner son regard ainsi que son rapport personnel à l'art. TOOL BOX veut contribuer à la formation d'un spectateur moins exclusif, plus complexe et moins compartimenté : amateur d'art d'un côté, citoyen de l'autre. Son but : unir ces deux aspects, artistique et politique, en une personne consciente, présente au monde.



«Good copy Bad Copy» réalisé par Ralf Christensen et Henrik Moltke est créé sous licence XOXO est un documentaire traitant de l'état du copyright et de culture.

CINÉMA

Une nouvelle renaissance pour l'industrie cinématographique

RALAMAX PROD, SOCIÉTÉ DE PRODUCTION DE FILMS LIBRES POUR LE CINÉMA, ET SES ARTISTES AGISSENT POUR LA RENAISSANCE DU CINÉMA ET PROPOSENT LE CINÉMA LIBRE.

Par Enguerran Deraedt de Ralamax Prod

A l'heure où 90% des contenus vidéos sur Internet revêtent un caractère illégal, tant par la non-acquisition des droits musicaux que par d'autres malversations, le gouvernement propose la mise en place d'une autorité administrative indépendante ayant pour rôle la mise en oeuvre d'une réponse graduée contre le téléchargement numérique illégal (mais légitime) : le projet de loi Hadopi.

Aux antipodes de cette méthode restrictive, Ralamax Prod avertit les auteurs de ces vidéos sur les notions de droits d'auteur et de propriété intellectuelle en leur apportant un cadre légal et économique à la diffusion de leur contenu, la solution pour une création 100% libre, de sa conception à son exploitation, du logiciel libre à l'art libre.

“ la licence libre permet d'accroître la diversité culturelle afin d'assouvir la soif d'art de toutes les niches de population ”

En effet, Ralamax Prod propose aujourd'hui par l'intermédiaire de l'association Libre Accès une formation au logiciel de libre de montage vidéo Cinélerra s'adressant à tout

personne désireuse d'enrichir sa pratique créative et souhaitant ainsi s'initier à un outil à la portée de tous qui s'illustre tant par sa gratuité que par sa facilité d'utilisation.

Pour aller plus loin, Ralamax Prod porte l'intime conviction que grâce à l'outil Internet, la licence libre permet et permettra d'accroître la diversité culturelle afin d'assouvir la soif d'art de toutes les niches de population et de faire d'Internet une médiathèque de contenus culturels transportables, échangeables et remixables.

Imaginez une médiathèque de rushes¹, de samples²,... dans laquelle toute personne pourrait venir piocher afin de devenir lui-même créateur de contenu.

Ralamax Prod annonce également la création du ciné-club Libre Accès / Macaq, dont la première projection aura lieu au 123, rue de Tocqueville dans le 17^{ème} arrondissement de Paris le vendredi 28 novembre à 20h. Cette projection sera suivie d'un débat pour aborder les enjeux du droit d'auteur et découvrir le mouvement artistique des licences de libre diffusion. N'oubliez pas votre clef usb, vous pourrez repartir avec le film en toute légalité et surtout, en toute sérénité.

Contact :

enguerran.deraedt@ralamax.net

Site Internet :

<http://www.ralamax.net>

1/ rushes : les rushes d'un film, les épreuves de tournage en français, sont constitués des documents originaux (bobines de film, bandes sons, cassettes vidéos) produits au tournage et issus de la caméra et de l'appareil d'enregistrement sonore (définition Wikipédia)

2/ samples : un sample, échantillon en français, est un extrait de musique ou un son mis en boucle afin de recréer une nouvelle composition musicale. L'extrait peut être une note ou un motif musical. Il peut être original ou réutilisé en dehors de son contexte d'origine (définition Wikipédia)

3/ cf. : <http://www.kassandra.org/?L-autre-cinema>

ralamax prod



kassandra.org



OPINION

Régulation de la création sur Internet : sanction étatique liberticide ou solidarité entre internautes ?

L'ASSOCIATION DES CYBER-JOURNALISTES NE PEUT QUE CONFESSER SA PERPLEXITÉ FACE AUX DIVERSES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES EN COURS, NOTAMMENT CONCERNANT L'ADOPTION DE LA LOI HADOPI, APPELÉE AUSSI « INTERNET ET CRÉATION ».

Par Michel Sibon, Président de l'association des Cyber-journalistes

Ainsi une loi « Internet et création » est en cours d'adoption au Parlement qui ne propose rien de moins que d'instituer une super-police d'Internet, face à laquelle les utilisateurs sont a priori « tous coupables » dès lors qu'ils utilisent normalement Internet en procédant à des téléchargements.

Le premier scandale réside dans la création d'une telle police, habilitée à contrôler tous les flux – et les ordinateurs des particuliers. Les moyens nécessaires pour une telle ambition ne sont malheureusement pas sous-estimés, puisque cette nouvelle instance policière dite « Hadopi » (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) aura pouvoir de sous-traiter le travail de surveillance à des organismes privés.

Relevons ici que des spécialistes de la surveillance à grande échelle ne manquent pas en France, quand on sait que ce sont pour une bonne part des entreprises françaises qui ont apporté leur savoir faire en Chine pour permettre à l'État chinois d'imposer le contrôle le plus draconien d'Internet qu'il y ait au monde – ainsi que RSF l'aura rappelé à l'occasion des J.O. de Pékin.

Un deuxième scandale de la loi « Internet et création », ce sont les sanctions qu'elle envisage tranquillement : quiconque identifié comme ayant téléchargé « illégalement » un fichier se verrait menacé d'une coupure d'accès à Internet de 3 mois à un an.

Ce que l'on considère scandaleux ici, ce n'est pas seulement l'in vraisemblable disproportion des moyens envisagés, mais aussi le fait qu'une telle loi puisse être instituée sans répondre minimalement à son objet déclaré.

N'aurait été pris en compte que les intérêts des grosses maisons de disques... Et encore... Celles-ci sont-elles bien sûres de trouver là une solution satisfaisante pour elles ? Toutes les études conviennent de ce que les téléchargements n'enlèvent pas plus à la production musicale que les bibliothèques n'ont pu nuire à la production littéraire.

“Il est possible aussi que, dans son inconscience l'État n'hésite pas ici à instaurer un tel régime avec la seule ambition de rendre Internet non seulement moins libre, mais surtout moins populaire.”

Il semble bien ainsi qu'au fond, la seule motivation d'une telle usine à gaz serait d'instaurer le contrôle policier le plus large sur l'ensemble de la population.

Il est possible aussi que, dans son inconscience l'État n'hésite pas ici à instaurer un tel régime avec la seule ambition de rendre Internet non seulement moins libre, mais surtout moins populaire.

Car la vraie question d'Internet est que ce nouveau média permet aux citoyens de s'informer par eux-mêmes. Or on voit bien, à travers les débats qui se tiennent simultanément au sujet de la presse écrite – en particulier dans le cadre des « États généraux de la presse » réunis depuis quelques semaines à l'Élysée –, qu'il est surtout question de corseter un peu plus la presse, en la concentrant le plus possible entre quelques mains, toutes très proches du pouvoir.

Rappelons que, toujours au même moment, est à l'ordre du jour la privatisation de l'AFP – avec l'objectif déclaré de remettre ce scandaleux monopole de l'information à la disposition d'un ou plusieurs industriels « amis ».

Rappelons aussi que ces jours-ci doit être adoptée la loi sur le financement de la télévision publique. Il s'agit là d'une part d'enrichir les télé privées – elles aussi entre les mains d'« amis » politiques – au détriment du service public qui n'en serait que mieux contrôlé.

Toujours dans la même saison, on prévoit le passage à la radio numérique dans de telles conditions que l'ensemble des radios libres associatives sont menacées de disparition à court terme. (L'an dernier la télé numérique aura produit un effet comparable, le CSA n'accordant pas de fréquences aux principales expériences de télé associatives, telle Zaléa).

La question de la création sur Internet intéresse bien sûr l'Association des Cyber-journalistes, et nous serions plus qu'intéressés à participer à des réflexions sur la possibilité d'instaurer des systèmes de financement de la contre-information dont Internet risque fort de devenir le lieu exclusif.

Bien sûr, une redistribution au bénéfice de la création sur Internet de la redevance sur les copies privées, ou l'instauration d'un prélèvement sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès pourraient être des voies à explorer. Elles répondraient en tout cas mieux à l'intitulé « Internet et création » dont la loi aura magnifiquement abusé, dans l'esprit rigoureusement orwellien qui est le sien.

Nous parions aussi sur le développement de réflexes de solidarité entre « producteurs » et « consommateurs » – si les uns donnaient leur travail et leurs œuvres, les autres pourraient être invités à donner en retour les moyens de perpétuer ce travail. Une défiscalisation des dons de cette nature pourrait être aussi une voie intéressante.

La création de « portails payants » où, à l'image du minitel, les fournisseurs d'accès seraient tenus d'offrir une grille de tarifs lisible et d'en reverser le bénéfice aux fournisseurs de contenus, pourrait éventuellement aussi être une « solution », dont il faudrait néanmoins prendre soin de s'assurer qu'elle ne produise de contre-effets – comme d'éviter qu'elle ferme l'accès aux pays pauvres.

Mais cet ensemble de réflexions aussi intéressant, urgent, ou hasardeux soit-il, ne doit pas faire oublier le principal aujourd'hui : nous sommes face à un État particulièrement agressif et même manifestement inconscient quand il engage des politiques qui vont à rebours des intérêts de la civilisation – de l'économie comme de la culture –, avec comme seule obsession d'entraver autant que faire se peut toute liberté.

www.cyber-journaliste.org



INFO

AUTOMAZIC, la borne d'accès à la culture libre

PROJET INITIÉ PAR L'ASSOCIATION « MUSIQUE LIBRE ! », COMMERCIALISÉ PAR LA SOCIÉTÉ PRAGMAZIC, AUTOMAZIC EST UNE BORNE INTERACTIVE D'ÉCOUTE, DE TÉLÉCHARGEMENT, ET DE DÉPÔT DE CONTENUS SOUS LICENCES LIBRES ET OUVERTES.

Le premier prototype de la borne est installé depuis un an à la médiathèque de Gradignan (33). Les usagers de cet établissement y téléchargent de la musique libre du catalogue de Dogmazic.net, sur tout type de support amovibles, via une interface tactile et intuitive.

Le succès de la borne a convaincu bon nombre de professionnels des bibliothèques et médiathèques, de l'intérêt de cette solution novatrice et totalement fiable (100% logiciel libre).

Ainsi, dans un futur proche, AUTOMAZIC sera installée à Toulouse, Chambéry et Belfort. Bien d'autres communes suivront courant 2009.

A chaque AUTOMAZIC vendue, une part des recettes alimentera un « fonds de soutien à la musique libre » destiné à stimuler son développement.

*Pour en savoir plus sur AUTOMAZIC : <http://automazic.net/>
La société Pragmazic, édite aussi un site de distribution «équitable» de labels de musique en licences libres et ouvertes : <http://pragmazic.net/>*

L'INTERFACE



LA BORNE

La borne Automazic touche un public large
La borne interactive Automazic permet d'écouter, de télécharger et de déposer des œuvres sous licence ouverte. Dans la pratique elle est constituée d'une interface de navigation sur écran tactile, de deux casques d'écoute et d'un port USB permettant de copier les titres musicaux sélectionnés sur des supports tels que baladeurs mp3, clefs usb. Il s'agit donc d'une interface de distribution musicale, multi-support et destinée aux espaces publics. L'utilisateur se voit proposer différents modes de navigation : la "Actualité locale" - "Notre équipe a remarqué" - par style - Tous les groupes (recherche alphabétique, par région, par pays) - Tous les labels (recherche alphabétique, par région, par pays). La mise à jour du contenu musical se fait automatiquement à une fréquence journalière. Pour des raisons de compatibilité, le format numérique des œuvres proposées est du mp3.

Une application et un contenu hors-ligne
La navigation est rapide et fluide, et l'écoute immédiate, puisque l'ensemble est local, c'est-à-dire dans le disque dur de la borne.

Écoute en direct
Avant le téléchargement de musique, l'écoute est possible grâce aux deux casques audio intégrés, qui permettent donc l'écoute à plusieurs. La hauteur de la borne (1,30m) permet de manière générale une position confortable pour la station debout ou assise. La "tête" pivote en hauteur, ce qui permet de faciliter l'accès aux personnes de petites tailles et celles en fauteuil roulant.

Intégration dans les locaux
La borne est étudiée pour être installée idéalement dans les lieux publics. Sur le plan esthétique, le design innovant (création originale Alchimie) s'intègre aisément dans différents types de locaux. L'interface de la borne est personnalisable selon des critères de forme et de couleur. L'acquisition de la borne inclut l'installation ainsi qu'une hotline et une maintenance.



Interface utilisateur optimisée :
Grâce à l'écran tactile, le public navigue dans une interface simple et ergonomique répondant à une logique intuitive. Une connaissance basique de l'informatique suffit pour utiliser la borne, afin de répondre aux exigences d'un public aux profils diversifiés.

TECHNOLOGIES



-Logiciel libre et open source :
Le système d'exploitation utilisé pour faire fonctionner la borne est Gnu/Linux Ubuntu 7.10 Gutsy Gibbon optimisée par nos soins. Par nature stable, ce système offre les qualités requises pour une utilisation intensive.



Wifi ou câble réseau (RJ45) :
Pour mettre à jour le catalogue musical de la borne, la connexion au réseau Internet se fait sans fil (Wifi) ou câblée. La borne dispose d'un disque dur dans lequel sont stockées les milliers d'heures de musique. La connexion sert uniquement à la mise à jour du catalogue, ainsi, la borne continue à fonctionner sans réseau.



Connectivité usb 2.0
Le haut débit pour le transfert de fichiers depuis la borne jusqu'au support amovible USB.
Interopérabilité :
la musique s'emporte facilement sur la plupart des lecteurs mp3, clé usb, téléphone portable muni d'un câble usb, disque dur externe.





POINT DE VUE

Education populaire

JEAN MACÉ AU 21^E SIÈCLE SERAIT-IL ATTAQUÉ PAR LA SACEM ET LA SSCP POUR MISE À DISPOSITION D'ŒUVRES EN LIBRE TÉLÉCHARGEMENT ?

par Jérémie Nestel de Libre Accès, Benjamin Jean de Veni Vidi Libri, Julien Boucher de Macaq

« A Beblenheim⁽¹⁾ en 1860, Jean Macé fonde tout seul la bibliothèque de Beblenheim : « J'ai choisi dans ma bibliothèque dix volumes (...) J'ai porté mes dix volumes chez le relieur et je lui ai dit d'inscrire au dos, en belles lettres d'or : « Bibliothèque Communale de Beblenheim ». Puis, je suis allé trouver le maire : « Voulez-vous, lui ai-je dit, que nous fondions une bibliothèque communale ? » Le maire n'a pas pu dire non, il a bien été forcé de consentir : la bibliothèque était faite. »

Jean Macé n'en resta pas là. Pour ne pas grever le budget de la commune d'une dépense imprévue, on convint qu'on réclamerait seulement du Conseil les fonds nécessaires à l'acquisition du cachet de la bibliothèque (...) les membres de la commission se chargeant de pourvoir par eux-mêmes, avec l'aide de leurs concitoyens, à la réunion des premiers volumes.

Qu'advierait-il de Jean Macé aujourd'hui, s'il avait pris des œuvres littéraires, audiovisuelles, musicales à sa disposition pour les rendre accessibles au

plus grand nombre et être un des fondateurs d'Internet ?

Les auteurs, ou plus certainement les sociétés privées qui gèrent leurs droits, se seraient farouchement opposés à ce qui aurait été perçu comme une « exploitation indue », un « pillage de leur propriété », un « piratage de leurs droits ». Les majors, les éditeurs et probablement le gouvernement auraient accouru pour les soutenir et mettre en garde contre les effets pervers d'un tel comportement. Et même si Jean Macé était parvenu à les convaincre, ce seraient alors les artistes-interprètes, les producteurs de phonogrammes ou de vidéogrammes, les sociétés de gestion collective ou les ayants-droits de ces derniers, qui s'opposeraient à cette accessibilité de la culture et de l'éducation en dehors de leur contrôle exclusif. Pour finir, si, s'affranchissant des centaines d'autorisations nécessaires et marchandées, Jean Macé avait préféré le partage des connaissances, du savoir et de la culture, alors ils l'auraient menacé, emprisonné, sanctionné, censuré – sans

oublier, probablement, de déformer ses idées.

Le projet d'une bibliothèque mondiale accessible à chacun quelle que soit sa condition sociale, est de fait menacé. Jean Macé disait : « Le complément de l'école primaire, c'est la bibliothèque populaire. La première est la clef, mais l'autre est la maison. Avoir la clef sans la maison, on ne peut pas précisément appeler cela être logé ».

Voilà détruit l'aboutissement le plus important de l'éducation populaire, une médiathèque mondiale où l'on pourrait librement télécharger des Grands Opéras, du Jazz, des reproductions numériques des plus belles œuvres picturales, du fait du lobbying de « l'industrie du divertissement, ces moines copistes du DVD » incapables ou refusant de renouveler son modèle économique.

Pourtant, d'autres solutions pourraient exister, Jean Macé n'avait-il pas proposé de : « constituer une ressource permanente à la bibliothèque, en faisant contribuer



http://la.veremoise.free.fr/galerie/oeuvre.php?id_img=232

directement ses lecteurs à son développement, il fut dit qu'une taxe de cinq centimes serait prélevée sur chaque volume mis en lecture ».

L'industrie du divertissement a-t-elle peur d'une diversité culturelle qui lui échapperait ?

Au nom des principes humanistes d'égalité à la culture et de fraternité, il ne peut y avoir de barrières à la libre circulation des œuvres de l'esprit.

Il devient alors nécessaire de soutenir et d'inventer une économie des œuvres en libre diffusion.

(1) <http://yannickdeshogues.free.fr/pdf/5BIBLI.pdf>

libre accès

Libre Accès (LA) a pour vocation essentielle d'aider et favoriser la diffusion des œuvres de l'esprit, dans la mesure où est possible leur libre partage respectueux de la gestion individuelle des droits d'auteurs.

Libre Accès

123 rue de Tocqueville
75017 Paris, FRANCE
contact@libreacces.org
www.libreacces.org

Membres :

Artsilo - Association Musique Libre ! (dogmusic.net) - Attention Chantier - Copyleft Attitude - Daltex - In Libro Veritas - Kassandre - Macaq - Lonah - Radio du ministère de la crise du logement - Ralamax prod - Veni Vidi Libri

Contact Presse :

Pauline Valaize
pauline.valaize@libreacces.org
06 64 51 17 87
Adeline Gonin
adeline.gonin@libreacces.org
06 87 61 29 77

Newsletter Décembre 2008

Directeur de la publication et de la rédaction
Jérémie Nestel et Mathieu Pasquini
Directeur artistique
Daltex
Attachée de presse
Pauline Valaize
Adeline Gonin

Ont participé à la rédaction

Ghislain Mollet Viéville
Agent d'art
mollet-vieville@noos.fr
<http://www.conceptual-art.net/>

Michel Sitbon,
Président de l'association des Cyber-journalistes
michelsitbon@hotmail.com
<http://cyber-journalistes.org/>

Laurence Baranski
laurencebaranski@yahoo.fr
http://www.ilv-edition.com/librairie/lurgence_de_la_metamorphose.html
<http://www.interactions-tpts.net>

Pauline Valaize
pauline.valaize@libreacces.org
<http://www.libreacces.org>

Mathieu Pasquini
Gérant & Fondateur de In Libro Veritas
mpasquini@inlibroveritas.net
06.15.22.92.73
09.54.19.00.26
www.inlibroveritas.net

Didier Guillon Cottard
Festival Articho
contact.lyon@dogmazic.net
0619054379
<http://www.festival-articho.org/blog/>
<http://www.syndicat-solo.fr/>

Eric Aouanès
Président Musique libre !
contact@dogmazic.net
0682276878
<http://www.dogmazic.net/>
<http://www.pragmazic.net/>
<http://www.syndicat-solo.fr/>

Jérémy Nestel
Radio du Ministère
jerie@libreacces.org
0660993430
<http://radio-ministere.bellinux.net/>
<http://www.syndicat-solo.fr/>

Antoine Moreau
Copyleft_attitude
am@antoinemoreau.org
<http://artlibre.org/>

Enguerran Deraedt
Ralamax Prod
enguerran.deraedt@ralamax.net
<http://ralamax.net/>

Benjamin Jean
Veni Vidi Libri,
mбен@venividilibri.org
<http://www.venividilibri.org>

Julien Boucher
MACAQ
julien@macaq.org
<http://www.macaq.org>

DALTEX
daltex@daltex-lab.com
<http://daltex-lab.com/bonom3>

© 2008 Copyright Libre Accès Copyleft 2007
Cette publication est libre, vous pouvez la redistribuer et/ou la modifier selon les termes de la Licence Art Libre 1.3 (LAL 1.3). Vous trouverez un exemplaire de cette Licence sur le site Copyleft Attitude <http://artlibre.org>